

Annexe I

Gestion libre temps espace activité

Dans l'école, il existe :

- des rentrées échelonnées ;
- des ateliers décroisonnés ;
- une BCD ;

— des salles collectives, une table de ping-pong, un terrain de foot, utilisables librement par des groupes d'enfants pendant les récréations.

Dans chaque classe, il existe des coins avec du matériel à disposition des enfants et un aménagement du temps permettant aux enfants d'avoir des activités libres.

Par l'environnement ainsi créé, l'enfant peut faire un apprentissage de sa liberté : savoir faire des choix, savoir se déterminer, établir des relations, tenir compte des autres, de sa classe, des autres classes, des conséquences, planifier une activité, etc.

Cela nécessite de la part des maîtres une attitude concertée de rigueur, d'organisation et de respect de chacun et de la part des élèves une importante responsabilisation qui peut se faire grâce à la structure institutionnelle dite « conseil de coopérative », qui existe pour chaque classe et pour chaque étage de l'école.

Le conseil est le lieu où s'expriment les enfants, leurs conflits, leurs projets. C'est le lieu où s'élaborent les lois et se construisent les projets coopératifs, où se font les bilans. C'est aussi le lieu où se prennent les sanctions et les décisions.

Structures mises en place sur toute l'école	Ce que gère l'enfant	Les contraintes rencontrées par les enfants	La part du maître
Les entrées échelonnées	L'enfant se détermine individuellement, il entre, reste dehors, s'occupe comme il veut.	Être capable de respecter les autres (minimum de silence et d'ordre). Limiter son activité par rapport au temps imparti : 10 minutes.	Installation de matériel dans la classe. Présence pour réguler. Organisation entre adultes.
Activités décroisonnées.	L'enfant choisit son activité. Rapport avec d'autres adultes que le maître. Rapport avec d'autres enfants que ceux du groupe-classe. Autre lieu que la classe.	Faire un choix en fonction de ses possibilités. Aller jusqu'au bout de l'activité.	Concertation avec les autres maîtres. Veiller à ce que les enfants remplissent leur contrat d'activité.
Utilisation de locaux et matériel collectif	Se déterminer pour une activité avec d'autres.	Nécessité d'une organisation contraignante : roulements.	Organisation des récrés rigoureuses.
Terrain foot	Planifier cette activité dans le temps.	Faire un choix souvent avec d'autres, s'y tenir.	Répartition des présences d'adultes dans l'école.
Table ping-pong	Participer à l'organisation et à la résolution des problèmes posés lors des conseils.	Respecter les règles d'utilisation, de rangement, d'hygiène, de sécurité.	Attitude concertée et clarification sur où et quand nous intervenons.
Bibliothèque			
Salle de danse			
Classes			